

Compte rendu de réunion Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arroux - Bourbince

AUTUN, le 05 octobre 2010

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de séance par Madame la Sous-préfète d'Autun
2. Présentation et historique de la démarche SAGE par les Services de l'Etat
3. Election du Président
4. Election des Vice-présidents
5. Constitution du Bureau
6. Mise en place des Commissions thématiques et géographiques
7. Elaboration des Règles de fonctionnement
8. Désignation de la structure porteuse
9. Conclusion

 36 membres présents

-  3 pouvoirs : - M. Gérard CHENAUD (Pays Charolais Brionnais) pouvoir à Mme Annie PALLOT (Pays Charolais Brionnais)
- M. Guy-François VERDIER (CC Autunois) pouvoir à Jacques ROY (SIVOM du Ternin)
- M. Gilles PERRETTE (SIEAB) pouvoir à M. Georges SIMON (SIEAB)

 Le Quorum est atteint

-  Un dossier de travail a été remis à chaque membre. Il comprend :
- Le dossier préliminaire au SAGE,
 - les arrêtés de périmètre du SAGE et de composition de la CLE,
 - une trame des Règles de fonctionnement,
 - la brochure du SAGE,
 - les coordonnées de l'animateur,
 - le guide de « l'Elu local face aux enjeux de l'eau » (pour les élus)

1. Ouverture de séance par Madame la Sous-préfète d'Autun

Mme la Sous-préfète d'Autun préside la séance plénière de la CLE.

Elle porte à connaissance de l'assemblée les problématiques liées à la ressource en eau sur le territoire, tant au niveau gestion quantitative avec les usages qu'au niveau organisationnel avec le regroupement des compétences.

Elle met en exergue l'importance de se fédérer, par le biais du SAGE notamment, pour apporter des stratégies nouvelles et communes au vu des enjeux territoriaux.

2. Présentation et historique de la démarche SAGE par les services de l'Etat (MISE 71)

Madame la Sous-préfète donne la parole à la MISE (Copie de la présentation en **PJ**).

M. SIMON, en tant que Président de la structure porteuse provisoire, remercie Mme la Sous-préfète de son investissement, ainsi que les services de l'Etat et l'ensemble des membres de la CLE aujourd'hui présents.

Il remercie également le Groupe informel au SAGE qui a œuvré depuis 2007 à l'émergence et à l'instruction du SAGE, avec pour objectif commun, la protection de la ressource en eau pour les années futures.

ACTIONS A MENER

- Suite à la présentation de la MISE sur la composition de la commission locale de l'eau, le CRPF de Bourgogne s'interroge sur son positionnement au sein des Collèges. Il apparait pour M. SERVANT (représentant du CRPF) que sa place serait davantage dans le Collège de l'Etat que dans celui des Usagers.

La MISE apportera une réponse dans les meilleurs délais

3. Election du Président

Madame la Sous-préfète cède la présidence à Monsieur le doyen de l'assemblée (M. DESSERTENNE) afin de procéder à l'élection du Président.

Il fait appel aux candidatures.

M. SIMON, Président du SIEAB, fait acte de candidature.

Il est élu à l'unanimité des membres du Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux.

M. SIMON remercie les membres de la CLE pour leur confiance et précise qu'il mettra toute son énergie et ses compétences au service du SAGE.

4. Election des Vice-présidents

M. SIMON propose une liste de Vice-présidents. Celle-ci est représentative du territoire du SAGE (amont-aval / urbain-rural / administratif et industriel).

Celle-ci est adoptée à l'unanimité et se compose ainsi :

Fonction	Représentant	Structure
1 ^{er} Vice-président	M. Jean-Marc GUILHEM	SINETA
2 ^e Vice-président	M François COUROUBLE	Pays Autunois Morvan
3 ^e Vice-président	M. Jean-Yves TONDOUX	CU Le Creusot Montceau
4 ^e Vice-président	Mme Annie PALLOT	Pays Charolais Brionnais
5 ^e Vice-président	Mme Marie CHODRON DE COURCEL	CC Canton Bligny sur Ouche
6 ^e Vice-président	Mme Paulette ACKERMANN	CC Autour Mont St Vincent
7 ^e Vice-président	Mme Edith GUEUGNEAU	Conseil Régional Bourgogne

Les Vice-présidents remercient le Président et la CLE de la confiance qui leur est accordée.

M. SIMON avait également proposé le CPIE dans sa liste. Cependant, M. LARUE (Directeur du CPIE) souligne l'incompatibilité de cette démarche, le CPIE étant un potentiel prestataire de service.

5. Constitution du Bureau

Dans un souci de représentativité équitable de la CLE, M. SIMON propose un Bureau composé des Vice-présidents et de M. DESSERTENNE.

Le Collège des Usagers propose, avec le soutien de M. GUILHEM, 4 membres.

Le Collège de l'Etat, avec l'appui de Mme la Sous-préfète, propose 4 représentants.

17 membres composent le Bureau :

COLLEGE			
	Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux	Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics
REPRESENTANTS	M. SIMON (Président) M. GULHEM (1 ^{er} VP) M. COUROUBLE (2 ^e VP) M. TONDOUX (3 ^e VP) Mme PALLOT (4 ^e VP) Mme CHODRON DE COURCEL (5 ^e VP) Mme ACKERMANN (6 ^e VP) Mme GUEUGNEAU (7 ^e VP) M. DESSERTENNE (PNR)	Chambre d'Agriculture 71 CPIE Autunois Morvan Fédération de Pêche 71 UNICEM Bourgogne FC	AELB ARS Bourgogne DREAL Bourgogne MISE 71

6. Mise en place des Commissions thématiques et géographiques

M. SIMON propose 6 commissions thématiques, parmi lesquelles on retrouve les enjeux identifiés dans le dossier préliminaire :

- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Gestion qualitative de la ressource en eau
- Patrimoine associé aux milieux aquatiques
- Assainissement et eau potable
- Communication
- Pêche, loisirs et tourisme

De manière commune, les Vice-présidents se retrouvent être les rapporteurs des commissions thématiques, mais, à la demande de M. BRESSOULALY, cette démarche ne sera pas automatique.

Aussi, différents membres de la CLE soulignent la transversalité de certaines thématiques qui pourront être traitées dans différentes commissions.

Au vu de ces remarques, il est décidé de s'en tenir à 3 commissions thématiques, sans rapporteur à ce jour afin de travailler sur leur désignation, leur nombre et leur composition.

Les premières commissions retenues sont les suivantes :

COMMISSION	Patrimoine associé aux milieux aquatiques	Communication	Pêche, Loisirs et Tourisme
REPRESENTANTS	M. TONDOUX Mme ACKERMANN M. BRESSOULALY M. DESSERTENNE M. NOUALLET Chambre d'Agriculture CPIE CRPF CSNB Fédération de Pêche ONCFS ONEMA SHNA UNICEM	M. SIMON Mme ACKERMANN M. NOUALLET Chambre d'Agriculture CPIE CSNB	Mme ACKERMANN M. DRAPIER M. GOBBO Fédération de pêche ONEMA

M. LARGE (Fédération de Pêche) demande si la présence d'invités (AAPPMA par ex.) sera possible au vu des sujets traités en commissions thématiques.

M. SIMON répond par la positive.

Certains membres de la CLE, dont M. COUROUBLE, mettent en exergue l'importance qu'une commission traitant de l'assainissement et de l'eau potable soit constituée.

ACTIONS A MENER

- Il sera nécessaire de mettre en place des commissions thématiques supplémentaires en prochaine réunion de CLE. Il conviendra de les désigner, les composer et nommer des rapporteurs. Un travail en amont en Bureau peut être envisagé.

7. Elaboration des règles de fonctionnement

Au vu de l'avancement de la réunion de la CLE et de l'importance que revêt l'élaboration des Règles de fonctionnement, il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CLE.

ACTIONS A MENER

- Les membres de la CLE ont en leur possession une trame des Règles de fonctionnement. Son élaboration sera à l'ordre du jour de la prochaine CLE. L'animateur proposera à la CLE la définition jugée optimale pour chaque article des Règles de fonctionnement.

8. Désignation de la structure porteuse

La MISE rapporte qu'une structure porteuse dispose d'une personnalité juridique propre, contrairement à une CLE, et qu'elle s'avère à ce titre indispensable afin de porter le SAGE. Cette structure pourra accueillir le secrétariat et l'animation de la CLE, être maître d'ouvrage des études et éventuellement des travaux.

La légitimité d'une structure porteuse (thématique, territoire) et ses moyens financiers et humains permettront de définir cette structure.

M. SIMON rappelle que le SIEAB était jusqu'à présent structure provisoire du SAGE. A ce titre, une modification de statut avait été opérée ainsi qu'un système de conventionnement avec certains EPCI du territoire.

M. SIMON propose donc que ce système perdure le temps de l'élaboration du SAGE.

Le SIEAB est donc défini comme structure porteuse du SAGE Arroux-Bourbince à l'unanimité.

9. Conclusion

Mme la Sous-préfète et M. SIMON clôturent la séance en remerciant les membres présents.

M. SIMON invite les représentants au vin d'honneur.

PERSONNES INVITEES : LES 48 MEMBRES DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINC

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Conseil Général de Cote d'Or	M. Pierre GOBBO
Conseil Général de Nièvre	M. Jean-Louis ROLLOT
CA Beaune Cote et Sud	M. Christian BRESSOULALY
CC Autour du Mont St Vincent	Mme Paulette ACKERMANN
CC Canton Bligny sur Ouche	Mme Marie CHODRON DE COURCEL
CC Vallée de la Drée	Mme Claudette PELLERIN
CU Le Creusot Montceau	M. Jorge FERREIRA M. Jean-Yves TONDOUX
EP Loire	M. Jean-Paul DRAPIER
PNR Morvan	M. Michel DESSERTENNE
Pays Autunois Morvan	M. François COUROUBLE M. Jean-Claude NOUALLET
Pays Charolais Brionnais	Mme Annie PALLOT
Syndicat d'Aménagement du Mesvrin	M. Michel-Pierre DECHAUME
SIEAB	M. Georges SIMON
SINETA	M. Jean-Marc GUILHEM
SIVOM du Ternin	M. Jacques ROY
CCI de Saône et Loire	Mme Ludivine FILORO
Chambre d'Agriculture Saône et Loire	M. Yves LARGY
Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF)	M. Hugues SERVANT
CPIE Autunois Morvan	M. Dominique LARUE
Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne (CSNB)	M. Romain GAMELON
EDF	M. Thomas LACAVE
Fédération de pêche Saône et Loire	M. Christian LARGE
Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA)	M. Sylvain BELLENFANT
UFC Que Choisir	M. Didier JOUAS
Union Nationale des Industries, de Carrières Et Matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne	M. Philippe RIVA
Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB - ALA)	M. Aymeric DUPONT
Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne	Mme Martine POIRIER
DREAL Bourgogne	Mme Lydia WEBER
MISE de Côte d'Or	M. Gilles BOSSON
MISE de Saône-et-Loire	M. Nicolas GUERIN
Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Bourgogne	M. Aurélien LACONDEMINE
ONEMA Bourgogne	M. Philippe GENTILHOMME
Sous-préfecture d'Autun	Mme Claude DULAMON
VNF (Délégation de Montceau)	M. Régis LEGER

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES

Conseil Général de Saône-et-Loire	M. Christian GILLOT
Conseil Régional de Bourgogne	Mme Edith GUEUGNEAU
CC Autunois	M. Guy-François VERDIER
CC Liernais	M. Pierre POILLOT
Pays du Charolais-Brionnais	M. Gérard CHENAUD
SIEAB	M. Gilles PERRETTE
Comité Départ. de Canoë Kayak de Saône et Loire	M. Bruno CORNUT ou son représentant
Ecomusée Le Creusot Montceau	M. Bernard CLEMENT ou son représentant
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Bourgogne	M. Emmanuel CORDIER ou son représentant
MISE Nièvre	Mme Christine GAZET ou son représentant
Préfecture de Macon	Mme Magali SELLES ou son représentant
Sous-préfecture de Beaune	Mme Evelyne GUYON ou son représentant
Sous-préfecture de Charolles	M. Jackie LEROUX-HERTAUD ou son représentant
Sous-préfecture de Château-Chinon	M. Edgard BENSAMOUN ou son représentant

LISTE DES PERSONNES ABSENTES

CC Pays d'Arnay le Duc	M. Gérard DAMBRUN
Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL)	M. le Président ou son représentant

LISTE DES ANIMATEURS TERRITORIAUX ET AGENTS PRESENTS

Chambre d'Agriculture Saône et Loire	Mme Carole LEMASSON
MISE Saône et Loire	Mme Fabienne SEGURA
Pays Charolais Brionnais	Mlle Maud BALADIER
SINETA	M. Stéphane CLEMENT
UNICEM	Mme Valérie SANTINI
CLE SAGE (SIEAB)	M. Steve MULLER

POUR INFORMATION / EN COMPLEMENT

Les documents produits par le SAGE, les éléments réglementaires et le calendrier sont directement accessibles avec le lien suivant :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sage.php?id=SAGE04051>